



KLESIA TNS PRÉVOYANCE
TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS

**GARANTIES
PRÉVOYANCE**



KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

KLESIA TNS PRÉVOYANCE

Une offre conçue pour sécuriser vos revenus et ceux de votre famille en cas de coup durs

Le développement et la réussite de votre entreprise reposent sur vos épaules. Vous savez faire front !

Mais êtes-vous protégé(e) en cas de maladie ou d'accident ? Si vous êtes contraint(e) d'interrompre votre activité, les prestations du régime de prévoyance obligatoire dont vous relevez (Régime Social des Indépendants) sont insuffisantes. Une couverture complémentaire est indispensable pour renforcer votre sécurité financière et celle de votre famille.

Découvrez notre solution adaptable **selon vos besoins et ressources.**



Céline, 35 ans, bijoutière à Paris, a dû interrompre son activité suite à une fracture du tibia :



KLESIA TNS PRÉVOYANCE prend le relais en cas de coup dur : j'ai perçu des indemnités journalières qui ont compensé la perte de revenu subie. »

FISCALITÉ MADELIN

Bénéficiez d'un cadre fiscal avantageux :

vos cotisations sont déductibles de votre revenu imposable à l'exception de celles relevant des garanties décès avec versement de capital.

(Article 154 bis du Code Général des Impôts.)



Pierre, 44 ans, gérant d'une SELARL :



Au cas où il m'arriverait quelque chose, je veux protéger ma famille. J'ai donc choisi de garantir à mes proches un capital de 56 000 € en cas de décès.

De plus, en souscrivant à l'option *rente éducation*, j'assure un avenir serein à mes enfants en leur permettant d'achever leurs études. »

KLESIA TNS PRÉVOYANCE

Bénéficiez d'une garantie simple, complète et solide



En cas de décès

Vos proches reçoivent soit un capital, soit une rente dont le versement est garanti à vie. Vous pouvez renforcer leur protection en souscrivant aux options « rente de conjoint » / « rente d'éducation ».

En cas d'arrêt de travail

Vous percevez un revenu complémentaire, sous forme d'indemnités journalières (après expiration de la franchise que vous avez choisie).

En cas d'invalidité

Si vous êtes contraint d'arrêter définitivement ou partiellement votre activité, une rente vous est versée.

POUR **PLUS D'INFORMATION**
SUR CETTE OFFRE
OU **PRENDRE RENDEZ-VOUS**
AVEC UN CONSEILLER

→ par téléphone au **09 72 72 11 40**
Numéro non surtaxé
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Comment adhérer ?

Remplissez et adressez-nous dans l'enveloppe « confidentiel » jointe :

- Le bulletin d'adhésion complété et signé
- Le bulletin de désignation du (ou des) bénéficiaire(s)
- Le questionnaire médical complété, à envoyer dans l'enveloppe « confidentiel » fermée
- Le mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES